

PORTE DISPARU

Le dossier militaire précise :

« 30 août 1918 : Le Capitaine Vaquier qui commandait p. i. le 2e Bataillon et le quartier Garibaldi (secteur de Wesserling) est tombé dans une embuscade ennemie en visitant les Groupes de Combat en première ligne. Il a été fait prisonnier et emmené par les Allemands, probablement après avoir été blessé. Il a été victime de l'accomplissement de ses devoirs de chef et aucun soupçon ne peut être porté sur lui. Aux armées, le 30 août 1918, le Lieutenant-colonel Chardon commandant le 83e RIT. »

L'extrait du Journal de Marche du 83^e RIT indique :

« 30 août : À 9 h 30 au GC2 du P.A. Rodelen, au cours d'une reconnaissance faite par le Capitaine Vaquier, commandant provisoirement le 2e bataillon, accompagné d'une patrouille, cet officier tombe dans une embuscade ennemie. Après plusieurs coups de feu, le capitaine Vaquier s'affaisse et est entraîné par 4 ou 5 Allemands. Au cours de cette affaire, le soldat Fortin de la 6e compagnie est blessé.

Après plusieurs reconnaissances faites de suite et dans la journée, on ne retrouve aucune trace du Capitaine Vaquier. Il est porté disparu. Au cours de ces reconnaissances, on rapporte deux calots tachés de sang frais, 2 cisailles et 1 carabine.

[...]

1er septembre : À la date du 1er septembre, le Capitaine Rigaud, détaché provisoirement à l'E.1n du 2e Bataillon, prend le commandement de la 6e Cie, en remplacement du Capitaine Vaquier, disparu le 30 août. »

ANNONCE DE SA DISPARITION

Je ne sais quand ma grand-mère a été prévenue de la disparition de son mari par une voie militaire autorisée, n'ayant trouvé dans ses archives que la lettre ci-après du Ministère de la Guerre, Section des Renseignements aux Familles, datée du 8 novembre 1918, lettre d'un format inhabituel (21,4 x 32 cm) :

« Madame, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, après enquête, que votre mari le Capitaine Vacquier André du 83e Régiment Territorial d'Infanterie est signalé par son Corps disparu le 30 août 1918 à RODELEN (Alsace).

Le nécessaire est fait pour recueillir toutes indications que pourraient fournir sur cet Officier les témoins survivants, qu'ils soient présents à leur Corps ou internés en pays ennemi. Des ordres sont donnés pour que tout fait nouveau qui, par ce moyen, viendrait à la connaissance de l'Autorité militaire vous soit notifié par l'intermédiaire du Dépôt, sans nouvelle demande de votre part. Veuillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations. »

Heureusement pour elle, si je puis dire, elle apprit sa disparition par une lettre du Docteur Lacassagne, qui lui est arrivée le 7 ou le 9 septembre, car une deuxième lettre de ce correspondant, datée du 11, fait état de la réponse de ma grand-mère à la première. Je donne ces deux lettres, puis trois autres écrites plus tard, qui indiquent bien que l'on était sans nouvelles du Capitaine Vacquier, d'autant qu'il ne figurait dans aucune liste de morts ou de prisonniers de l'armée allemande, ce qu'indiquent d'autres courriers.

« 31 août 1918 – Madame Vacquier, J'ai le regret de venir vous annoncer que votre mari, le Capitaine Vacquier, 6^e Compagnie du 83^e, faisant fonction de Commandant depuis quelques jours à peine, vient d'être fait prisonnier. Il est tombé dans une embuscade le 30 août à 10 h 30. Il a été emporté dans les lignes ennemies. Je me fais un devoir de vous renseigner tout de suite

pour que vous ne vous étonniez pas du retard dans sa correspondance. Vous n'aurez de ses nouvelles que dans 25 jours environ. [C'était le délai moyen habituel pour que les prisonniers des Allemands puissent entrer en contact avec leur famille.]

Dans votre malheur, je suis heureux de vous annoncer que votre mari ne laisse au 83^e que des regrets parmi ses camarades et parmi ses hommes dont il était adoré. Le Capitaine Vacquier s'est conduit jusqu'à la dernière minute en brave. Je fais des vœux pour que la captivité ne lui soit pas trop dure et pour que la paix prochaine le rende le plus vite possible à sa chère famille dont il me parlait si souvent. Recevez, Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux. Docteur Lacassagne 83^e R.I.T. Secteur 148 du 2^e bataillon »

« 11 septembre 1918 – Madame, Je suis désolé du retard que mit ma lettre à vous parvenir. Je me suis fait un devoir de vous écrire le jour même où votre mari a été fait prisonnier. Voici ce qui s'est passé. Le Capitaine Vacquier est tombé dans une embuscade. Je ne puis pas vous certifier s'il a été blessé ou non. Dans tous les cas, il a été transporté vivant dans les lignes ennemies. Comme je vous le disais dans ma lettre, qui a dû être censurée, le Capitaine Vacquier emporte l'amitié de ses camarades et l'estime de ses hommes. Vous n'aurez pas de ses nouvelles avant 25 jours environ. Je serais heureux d'apprendre qu'il est en bonne santé. La captivité lui sera bien dure, loin de ses soldats et loin de sa famille, dont il me parlait si souvent. Recevez, Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux et attristés. Docteur Lacassagne

P.-S. : Dans le cas où vous auriez à me demander des renseignements, je me ferai un plaisir de vous les donner. Pour avoir plus vite de ses nouvelles, écrivez au Bureau de Secours aux Prisonniers de guerre, section franco-belge, rue de Laupen 5 – 8 – 12, Berne. »

« 13 septembre 1918 – Monsieur [père de ma grand-mère], [...] Ce capitaine est tombé dans une embuscade et a été emporté dans les lignes ennemies. Je le crois légèrement blessé, mais vivant, car les boches n'emportent pas un mort. [...] »

« N'emportent pas un mort »... sauf exception (s) puisqu'ils ont emporté le cadavre « die Leiche » comme nous le verrons dans le volet "2007".

« 2 décembre 1918 – Madame Vaquier, En rentrant de permission, je trouve votre lettre. Je suis très peiné de voir que vous n'avez pas de nouvelles du Capitaine. Si j'avais été sur les lieux au moment de l'armistice, je me serais fait un devoir de rechercher ce qu'il était devenu. Vous pouvez être sûre qu'il a été emporté dans les lignes boches. Est-il encore dans une ambulance, blessé peut-être à la main droite, ce qui l'empêche d'écrire, autant de raisons qui me font espérer. Je le souhaite bien sincèrement. C'était non seulement un excellent officier, mais aussi un excellent camarade. Maintenant que la censure est levée, voici exactement l'endroit où il disparut. À côté du lac du Ballon du Guebwiller, à 1 km environ du vieux camp Garibaldi, entre les postes 2 et 3 [en fait 2 et 1]. On voit sur le treillage en fil de fer la place sectionnée par où on l'a fait passer. Je vous donne tous ces détails qui pourront vous servir si le Capitaine Vacquier était porté comme disparu. Dans tous les cas, moi, j'ai confiance. Avec son caractère un peu vif, il a pu être séquestré. En attendant le plaisir d'avoir une bonne nouvelle, recevez, Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux. Docteur Lacassagne »

« 29 décembre 1918 – Madame, Je partage votre douleur de ne pas avoir de nouvelles de votre mari, mais je ne puis vous donner d'autre renseignement. Je ne puis vous conseiller d'aller en ce moment-ci au Guebwiller. Vous ne trouveriez rien du tout. Il doit y avoir beaucoup de neige. Quant aux sergents qui l'accompagnaient, je ne sais pas où ils se trouvent. Ils ont quitté le régiment. De plus ils ne peuvent pas vous donner d'autres renseignements. Ils savent que le Capitaine Vacquier a été emporté dans les lignes boches. Voilà tout. Je comprends votre angoisse, mais je ne puis vous donner d'autre renseignement. Si vous croyez devoir me demander autre chose, je passerai à Bordeaux mardi matin vers sept heures en permission de 20 jours, en attendant ma démobilisation. Recevez, Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux. Docteur Lacassagne »

ANNONCE DE SA MORT ET DECOUVERTE DE SA TOMBE

Ma grand-mère fit jouer toutes ses relations, remua ciel et terre et bien évidemment tous les organismes français et internationaux qui, de près ou de loin, étaient susceptibles d'apporter des informations, mais rien de concret ne fut connu avant :

« C.I.P.A. S/Commission des P.G. – Spa, le 21 février 1919, La commission allemande d'armistice vient de me faire savoir que le Capitaine Pierre, Georges, André Vacquier du 83^e R.I.T. est signalé comme décédé par l'officier de renseignements de l'Armée B n° 19449/2. Le Président de la Commission des P.G. »

Puis, une lettre d'une habitante de Guebwiller, mobilisée comme beaucoup d'autres par ma grand-mère, sans doute via la Paroisse, lui indique que la tombe de son mari a été trouvée :

« 8 mars 1919 – Madame, Monsieur Gasc, officier chargé de retrouver les tombes, est venu m'apprendre ce matin que la tombe de votre cher regretté mari a été trouvée il y a trois jours à 5 km d'un petit hameau appelé Mürbach dans la montagne. Ce qui a donné du mal à cette recherche c'est que le nom du Capitaine Vacquier n'a été porté sur aucune liste allemande. La croix porte le nom : Vacquier, 30 août 1918 et Montignac Dordogne, il n'y a donc aucun doute, hélas ! Cependant, au milieu de votre chagrin, c'est encore un bonheur de savoir votre cher ami retrouvé ; il repose seul dans notre frais vallon et non pêle-mêle comme beaucoup d'autres dans la Somme ou à Verdun. [...]

Maintenant, Madame, je vous souhaite beaucoup de courage, il en faut surtout si vous avez des petits enfants et ce seront eux qui vous apporteront les vraies consolations, les seules douceurs dans vos larmes amères. Je reste à votre disposition tout entière pour vous faciliter (avec une auto c'est infiniment plus commode) votre pèlerinage ici. Monsieur le curé, qui sort de chez nous, m'a parlé de vous, c'est un homme très bien. Je vous engage, Madame, à affronter ce triste voyage vers Pâques, notre température est encore trop incertaine actuellement et vous risqueriez de revoir de la neige. Recevez, Madame, toute ma sincère sympathie pour votre immense peine. »

SUITE DES DEMARCHES

Ma grand-mère étant maintenant fixée sur le sort de son mari, il ne lui restait plus qu'à régler une masse de problèmes matériels et administratifs avec toutes les difficultés, les embûches et les tracasseries qui sont l'apanage de nos administrations :

- Voyage à Guebwiller pour aller sur la tombe (printemps 1919) ;
- Nouveau voyage pour reconnaître le corps à la demande de l'armée avant son transfèrement provisoire dans un cimetière de Guebwiller (fin juillet 1920). Tous les frais de transfèrement du corps furent à sa charge et lui coûtèrent 1 595 F soit 1 595 € sur la base du taux de conversion de l'INSEE... ce qui voudrait dire que la valeur du franc a été divisée par 656 en quatre-vingts ans. Par suite d'un concours de circonstances, il a été transféré dans un cimetière civil, ce qui était illégal. Pour le transfèrement suivant, ma grand-mère ne devait pas mentionner le nom du cimetière afin de ne pas officialiser cette grave entorse au règlement ;
- Transfèrement du corps de Guebwiller à Montignac (6 au 9 mai 1921) : la voie ferrée étant interdite au transport des cercueils, il fut assuré, à ses frais, mais je n'ai pas la facture, par voiture spéciale des Transports funéraires Daniel Douay de Soissons ;
- Inhumation à Montignac en même temps que deux autres victimes de cette Guerre (12 mai 1921) ;
- Nouveau voyage en Alsace de ma grand-mère avec ses deux filles pour leur montrer le lieu des combats et de la mort de leur père. Sur ce voyage, je n'ai aucune information précise, comme d'ailleurs sur ses autres séjours ;

- Après de longues et multiples démarches, y compris une lettre au Ministre de la Guerre, son mari obtint d'être changé de statut, passant de "Disparu" à "Mort au champ d'honneur", puis d'être décoré de la Légion d'honneur à titre posthume.

Le 17 octobre 1918, ma grand-mère contacta le Lieutenant chargé des détails du 83^e RIT au sujet des affaires personnelles de son mari qu'elle souhaitait récupérer. Il lui répondit le 22 en lui précisant que lesdites affaires avaient été déposées à l'Officier d'état civil du secteur le 9 septembre dernier et qu'elle devait donc s'adresser au Ministère de la Guerre, bureau des successions et renseignements aux familles, 1 rue Lacretelle à Paris, ce qu'elle fit. Réponse du Bureau en question en date du 5 novembre 1918 : « Le Bureau des Successions militaires n'a reçu aucun envoi à ce nom ! »

Certes, tous les services militaires devaient être quelque peu débordés et, heureusement pour eux, je pense que toutes les familles des morts ou disparus ne déploierent pas autant d'énergie et de relations que ma grand-mère pour faire avancer les dossiers de leurs victimes.

Première démarche pour demander le changement de statut de mon grand-père au moyen de l'attestation suivante :

« Service de l'état civil du territoire d'Alsace, secteur de Colmar – Colmar, le 20 juin 1919

Le Capitaine Dreux, Chef du Secteur, à ministère de la Guerre, Service Général des Pensions, Bureau de Renseignements aux Familles, 43, avenue de la Motte Piquet, Paris.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que mes registres en ce qui concerne la région de Murbach (Alsace) mentionnent le nom du Capitaine Vacquier de Montignac (Dordogne) décédé le 30 août 1918 et inhumé par l'ennemi sur le territoire de cette commune au lieu-dit « Judenhut plan » dans le cimetière militaire B. de Fluhfelsen, tombe individuelle 14 (plan directeur au 1/20.000^e Thann – 123.5 x 54.7).

Après enquête sur place, les renseignements recueillis témoignent formellement qu'il s'agit bien du Capitaine Vacquier, du 83^e Régiment Territorial d'Infanterie, décédé non loin de ce lieu, à cette date, et porté disparu à son Dépôt comme l'indique la lettre ci-jointe. »

Cette première tentative ayant échoué, ma grand-mère écrivit au Ministre de la Guerre :

« Montignac, ce 30 octobre 1919 – Monsieur le Ministre, J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'une note reçue au sujet de mon mari, le Capitaine André Vacquier du 83^e R.I.T. (Dépôt actuel au 93^e R.I. à La Roche-sur-Yon), décédé en terre ennemie des suites de ses blessures le 30 août 1918 et inhumé dans un coin des montagnes des Vosges au pied du ballon d'Alsace dans la commune de Murbach, Haute Alsace.

Je sollicite en outre de votre bienveillance la rectification de son état civil, mon mari étant toujours porté disparu. Cette rectification permettrait enfin au Dépôt du Corps de constituer le dossier réglementaire pour la proposition de récompense posthume en faveur du Capitaine, proposition qui ne peut être faite me dit le Corps que lorsque l'état civil ne portera plus cette mention inexacte de "Disparu". Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués. É. Vacquier. »

Nouvel échec. Toujours à sa demande, le Capitaine, Administrateur du Cercle de Guebwiller, écrit le 1^{er} mars 1920 à Monsieur le Commandant du Dépôt du 85^e Régiment d'Infanterie, La Roche-sur-Yon.

Bien plus rapide et efficace, le tribunal civil de Sarlat notifia le 24 juillet 1919 à Madame Veuve Vaquier que la Nation avait adopté ses deux filles, déclarées "Pupilles de la Nation".

TRANSFEREMENT DU CORPS DE GUEBWILLER A MONTIGNAC ET INHUMATION

L'autorisation lui fut donnée le 23 avril 1921 en ces termes :

« Madame, J'ai l'honneur de vous faire connaître que, selon votre demande, vous êtes autorisée à faire exécuter à vos frais l'exhumation et le transport dans un cercueil fourni par vos soins du corps de Monsieur Vacquier Pierre Georges André actuellement inhumé à Guebwiller (Hte Alsace). L'exhumation devra être faite en présence d'un agent du Service militaire de l'état civil responsable de l'identification du défunt. Le transport du corps de Guebwiller (Hte Alsace) à Montignac (Dordogne) devra se faire sans employer la voie ferrée.

Veillez vous mettre en rapport avec M. l'Officier-chef du secteur d'état civil à Colmar pour fixer la date à laquelle l'exhumation pourra avoir lieu. Cet officier est avisé de l'envoi de la présente autorisation. Vous devrez vous conformer pour l'exécution du transport, aux dispositions du décret du 15 avril 1919, qui fixe les conditions d'hygiène dans lesquelles les transports de corps peuvent être effectués. Agrérez, Madame l'assurance de ma considération – Ministère des Pensions

Note jointe : La famille est tenue d'assurer à ses frais le transport aller et retour du représentant de l'état civil du siège du secteur au cimetière. Il est spécialement recommandé aux familles de se concerter d'abord avec les Officiers Chefs de Secteur pour fixer la date d'exhumation, faute de quoi le service déclinerait toute responsabilité quant au retard que pourrait subir l'exécution des transports.

Par décision du Conseil supérieur d'hygiène des cercueils destinés au transport des corps des militaires inhumés dans l'ancienne zone des armées ne doivent pas obligatoirement comporter une doublure métallique. Ils doivent seulement présenter toutes garanties de solidité et d'étanchéité. »

Document annexé : **LAISSEZ-PASSER**

« Par autorisation spéciale du Ministre des Pensions, accordée en vertu du décret du 23 septembre 1920, Madame veuve Vacquier Élisabeth est autorisée à transporter de Guebwiller (Hte Alsace) à Montignac (Dordogne), sans emprunter la voie ferrée, le corps de Monsieur Vacquier Pierre Georges André, Capitaine 83^e RIT. Paris, le 23 avril 1921 – Pour le Ministre des Pensions »

À la même date du 23 avril 1921, le Ministère des Pensions écrivait au Maire de Montignac :

« Monsieur le Maire, J'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé l'exhumation du corps de M. Vacquier, Capitaine, inhumé à Guebwiller (Hte Alsace) et son transfert dans le cimetière de votre commune qui, d'après votre déclaration, est en état de recevoir ce corps. »

Le 27 avril 1921, la société Daniel DOUAY, Transports automobiles et Transports funéraires, basée à Soissons, écrit à Madame Veuve Vacquier :

« Je reçois l'autorisation d'exhumation et je viens vous informer que cette dite exhumation aura lieu pour votre mari le vendredi 6 mai dans la matinée. Veuillez me faire savoir par retour du courrier si vous serez à l'exhumation pour ce jour. Dans l'attente d'une réponse, agrérez, Madame, mes civilités empressées. D. Douay »

Carte du 30 avril 1921 de Mme Hacffelé, une autre aimable correspondante :

« Ma chère amie, Je vous confirme le télégramme que je viens de vous expédier : “Adressez demande d'exhumation au lieutenant Robert chef du secteur de l'état civil à Munster Hte Alsace. Mari tombé vallée de Mürbach au Flühfelsen”.

Le maire n'est pas autorisé à me donner ce permis d'exhumation aussi longtemps que le lieutenant Robert n'a pas donné l'ordre et c'est la veuve qui doit faire la demande. Ne parlons pas de Guebwiller nous sommes en contravention. J'espère que mon télégramme a été

suffisamment explicite afin d'éviter de parler du cimetière civil. J'ai expliqué au maire que, craignant les intempéries lors de la levée du corps, nous avons transporté le Capitaine ici. Il a compris. Je souhaite que le camion ne vienne pas trop tôt, à la hâte. Je vous embrasse ainsi que vos fillettes. Amitiés à Mlle Vacquier. »

« Mlle Vacquier » : Il s'agit de Marthe, la troisième sœur de mon grand-père qui avait accompagné ma grand-mère quand elle était venue un an plus tôt reconnaître le corps lors de son exhumation du cimetière allemand.

Le 3 mai 1921, le Service de l'état civil, secteur de Colmar écrivait de Munster :

« Le Lieutenant ROBERT, Chef de Secteur à Madame Vve VACQUIER à Montignac (Dordogne),

Comme suite à votre télégramme, j'ai l'honneur de vous informer que l'exhumation et le transfert du corps de votre mari pourront avoir lieu à la date qui vous plaira. Veuillez me prévenir du jour que vous aurez fixé, afin que je puisse avertir mon service de Guebwiller qui vous donnera un représentant pour assister à l'exhumation, lequel vous remettra le laissez-passer indispensable au transfert du corps. Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments dévoués. »

Le vendredi midi 6 mai 1921, Mme Hacffelé écrivait à ma grand-mère :

« Chère Madame Amie, La triste cérémonie est terminée et tout s'est bien passé, sauf une très longue attente de la part du lieutenant Robert qui tenait les papiers. Le cercueil est parti en excellent état, accompagné de la croix, des petits sapins et d'un bouquet de pensées, dernier hommage de cette terre d'Alsace à son vaillant défenseur. Que de cruels moments vous allez revivre lundi prochain, c'est le jour fixé par les conducteurs du camion. Oui, chère Madame, je prierai et en pensées je serai près de vous, près de vous tous qui recevez les restes mortels de celui que vous pleurez. Ma sœur se joint à moi, pour vous assurer, chère Madame, toute notre sincère affection pour vous et vos petites chéries. Courage à vous, à Mesdames Vacquier, bien à vous. Affectueusement. M. Hacffelé »

Ces petits sapins (deux) furent replantés dans le parc du "Jardin". L'un n'a sans doute pas survécu, quant à l'autre, il dut être abattu en 2007.

Terminons ce long processus du transfèrement du corps de mon grand-père par le compte rendu que la presse locale fit de l'inhumation à Montignac :

« POUR NOS MORTS GLORIEUX.

Jeudi 12 mai, toute la population de Montignac et des environs était debout pour honorer la dépouille mortelle de trois de nos concitoyens morts pour la France. Dans son culte ardent pour la glorification de ses enfants tombés au champ d'honneur, la ville de Montignac a su faire une grandiose et émouvante manifestation. Tout le monde en conservera un souvenir impressionnant. Plus de 3.000 personnes assistaient à cet imposant cortège, qui avait pour but de conduire au cimetière de La Petite-Patrie les restes glorieux de ces trois héros : Capitaine André Vacquier, mort le 30 août 1918 au pied du Ballon d'Alsace ; Antoine Lacombe, mort le 27 mai 1916 à Églingen (Alsace) ; René Gauthier, mort le 13 avril 1918 à Saint-Paul-au-Bois [Aisne].

Une chapelle ardente avait été aménagée dans l'église du Prieuré, où l'on peut dire que, durant trois jours, a défilé toute la population de notre ville.

Le cortège formé à la mairie comprenait les enfants de toutes les écoles, avec leurs maîtres et maîtresses ; les Sociétés de secours mutuels la « Cigale », des Combattantes, des Mutilés, les sapeurs-pompiers en tenue et le Conseil municipal. L'église fut bien trop petite pour contenir l'affluence des fidèles. Les trois cercueils furent déposés sur un catafalque dressé à l'entrée du

sanctuaire et orné de faisceaux de drapeaux français ; le coup d'œil était vraiment impressionnant. Dans le chœur avaient pris place M. le chanoine Mathet, supérieur du collège Saint-Joseph de Périgueux ; M. le chanoine Boussion, curé doyen de Terrasson ; MM. les abbés Debord, curé d'Ajat, et Roulland, curé de Thonac. Après les prières liturgiques, admirablement exécutées par le chœur des chanteuses, M. le doyen de Montignac, en des termes particulièrement émus et éloquents, salua la dépouille de ces trois martyrs de la patrie et prodigua, avec une délicatesse remarquable, aux familles endeuillées, les consolations de la foi : les seules qui puissent dire quelque chose à ceux qui souffrent. Après la cérémonie religieuse, les trois cercueils sont, de nouveau, placés sur le char, orné de couronnes et de fleurs, et un défilé interminable se dirigea vers le champ du repos. Là, M. Lajunias, premier adjoint ; M. le commandant Parsal et M. Froidefond, en termes émouvants, rendent un douloureux hommage de reconnaissance et de profonde sympathie à ces trois enfants de Montignac, qui se sont sacrifiés pour que vive la France. Que ces témoignages éclatants d'honneur et de sympathie rendus si justement à la mémoire de ces héros soient un réconfort aux cœurs inconsolables de leurs parents et perpétuent parmi nous leur ineffaçable souvenir. »

LEGION D'HONNEUR

Une fois l'état civil de son mari rectifié, le corps transféré dans le cimetière familial de Montignac, il lui restait encore un combat : l'obtention de la Légion d'honneur plus d'une fois promise. Il fallut près de cinq ans après la confirmation de sa mort pour l'obtenir. Un Décret du Gouvernement du 3 janvier 1924, publié au Journal officiel du 19 mai :

« Légion d'honneur. — M. le Capitaine André Vaquier a été promu au grade de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume, avec la citation suivante : « Capitaine brave et énergique. Au cours d'une reconnaissance qu'il effectuait, le 30 août 1918, en Alsace, a engagé le combat et a été tué glorieusement. – Croix de guerre avec palme. »

À la mère, à la veuve et à toute la famille de ce brave officier mort au champ d'honneur nous adressons nos respectueuses félicitations. »

Ma grand-mère en fut informée par un courrier daté du 7 août du Capitaine Le Clerc, Chef du Cabinet militaire de la Résidence générale de la République française au Maroc. Il en avait été lui-même prévenu par une lettre du Cabinet du ministre de la Guerre du 28 juillet.

Le Capitaine Le Clerc était un ami de la famille et c'est probablement lui qui, à la demande de ma grand-mère, avait fait les démarches les plus efficaces pour que son mari obtienne à titre posthume cette distinction promise de son vivant. D'où ce circuit un peu inattendu.

Pour ce qui concerne l'embuscade elle-même, ma grand-mère contacta la hiérarchie militaire et tous ceux qui participèrent à la reconnaissance ou étaient sur le secteur. Elle eut ainsi assez vite connaissance du fait que son mari avait été blessé, légèrement pour ceux qui voulaient la ménager, probablement mort pour un soldat, blessé lui-même, qui fut vertement déjugé par sa hiérarchie... alors qu'il avait raison, mais, dans ce domaine, il vaut mieux que la mort soit constatée pour pouvoir l'évoquer. Or, la seule certitude était qu'il avait été fait prisonnier, mort ou blessé. Le chapitre à venir, intitulé "Embuscade", rassemble toutes les lettres reçues par ma grand-mère, le rapport officiel de l'armée dont elle n'avait eu qu'une courte synthèse, et la version allemande publiée dans un journal de propagande, document que nous a remis la famille allemande en juin 2008.

Comme nous le verrons, ma grand-mère savait assez précisément ce qui s'était passé, mais, pour ce qui me concerne, le souvenir que j'avais gardé de ce qu'elle nous avait dit (j'avais dix ans quand elle est morte) n'était pas très positif pour ce grand-père. C'est notamment pourquoi cet événement, parfaitement improbable survenu en 2007, m'a conduit à exhumer son dossier... à rétablir la vérité et à découvrir qu'il fut un excellent Capitaine aux avant-postes ayant fait preuve d'autant de courage que d'engagement et de compétence. Et d'humanité à l'égard de ses "Poilus".